

3 MAI 2002 - 28 JUIN 2002

Publication bimestrielle

Recueil LEBON

CARDEX	✓
VOIES	
REVISIONS	

**Statuant au contentieux,
et du Tribunal des conflits,
des arrêts des cours administratives d'appel
et des jugements des tribunaux administratifs**

Collection Lebon, Panhard, Chalvon-Demersay
Fondée en 1821

**Publié sous le haut patronage
du Conseil d'Etat**

Année 2002

PROCÉDURE. — INTRODUCTION DE L'INSTANCE : 166, 171, 186, 204, 229. PROCÉDURES INSTITUÉES PAR LA LOI DU 30 JUIN 2000 : 168, 175, 186, 188, 215, 225, 226, 228. INCIDENTS : 217. JUGEMENTS : 189, 191, 218. POUVOIRS ET DEVOIRS DU JUGE : 171, 229, 234. VOIES DE RECOURS : 195, 217.

PROFESSIONS - CHARGES ET OFFICES. — CONDITIONS D'EXERCICE DES PROFESSIONS : 190, 223. DISCIPLINE PROFESSIONNELLE : 189, 223.

RESPONSABILITÉ DE LA PUISSANCE PUBLIQUE. — FAITS SUSCEPTIBLES OU NON D'OUVRIR UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ : 247. RESPONSABILITÉ EN RAISON DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DES SERVICES PUBLICS : 247.

SANTÉ PUBLIQUE. — PHARMACIE : 171. ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'HOSPITALISATION : 166.

SÉCURITÉ SOCIALE. — ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE : 207, 210. PRESTATIONS : 209.

SPECTACLES, SPORTS ET JEUX. — CINÉMA : 218.

TRAVAIL ET EMPLOI. — CONVENTIONS COLLECTIVES : 191. SYNDICATS : 191.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE. 214. — RÈGLES GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SOL : 213. PLANS D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME : 169. PROCÉDURES D'INTERVENTION FONCIÈRE : 173.

Ce fascicule a été établi par Messieurs L. OLLÉON, F. DONNAT et D. CASAS, maîtres des requêtes chargés du Centre de documentation, P.-Y. MARTINIE, attaché au Centre de documentation, et Madame C. RAMALAHANO-HARANA.

ABONNEMENT ANNUEL PARTANT DU 1^{er} JANVIER 2003

France et D.O.M.	150 €
Etranger.	166 €

Montant de l'abonnement à l'ordre de DALLOZ-SIREY
à adresser à _____

DALLOZ-, BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements, sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois, le service des numéros manquants.

TABLE DES MATIÈRES

- ACTES LÉGISLATIFS ET ADMINISTRATIFS.** — DIFFÉRENTES CATÉGORIES D'ACTES : 229.
VALIDITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS - COMPÉTENCE : 176. - FORME ET PROCÉDURE : 210. -
VIOLATION DIRECTE DE LA RÈGLE DE DROIT : 217, 229, 232. - MOTIFS : 212, 229. APPLICATION
DANS LE TEMPS : 195.
- COMMERCE, INDUSTRIE, INTERVENTION ÉCONOMIQUE DE LA PUISSANCE
PUBLIQUE.** — RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : 178, 221.
- COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.** — PORTÉE DES RÈGLES DE DROIT COMMUNAUTAIRE : 198.
RÈGLES APPLICABLES : 182.
- CONTRIBUTIONS ET TAXES.** — GÉNÉRALITÉS : 182, 200, 233. RÈGLES DE PROCÉDURE
CONTENTIEUSE SPÉCIALES : 182. IMPOSITIONS LOCALES AINSI QUE TAXES ASSIMILÉES ET
REDEVANCES : 200. IMPÔTS SUR LES REVENUS ET BÉNÉFICES : 203, 219, 233. TAXES SUR LE
CHIFFRE D'AFFAIRES ET ASSIMILÉES : 182, 186.
- DOMAINE.** — DOMAINE PUBLIC : 225.
- DROITS CIVILS ET INDIVIDUELS.** — LIBERTÉS PUBLIQUES : 218. CONVENTION EUROPÉENNE DES
DROITS DE L'HOMME : 189, 195, 247.
- ÉTRANGERS.** — RÉFUGIÉS ET APATRIDES : 224.
- FAMILLE.** — ADOPTION : 195.
- FONCTIONNAIRES ET AGENTS PUBLICS.** — CADRES ET EMPLOIS : 232. POSITIONS : 204, 212.
DISCIPLINE : 165.
- JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES.** — MAGISTRATS ET AUXILIAIRES DE LA
JUSTICE : 206.
- NATURE ET ENVIRONNEMENT.** — DIVERSES MESURES PROTECTRICES DE L'ENVIRONNEMENT :
213.
- PENSIONS.** — PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES DE RETRAITE : 198.